

165/20

EC/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 13 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, treize octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
**Présents** : Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Chantal COLLÉOU ; Françoise NORMAND ; Annick LE GALL ; Paul UGUEN ; Sonia FLOCH ; Laurence LE ROY-TASSEL ; Rémy LE MEUR ; Hervé TILLY ; Édouard TROLES ; Cyrielle MOY

**Absents** : Eric Cloarec ; Florent Le Hervé

**Procurations** : Eric Cloarec donne procuration à Christiane DUGAY ; Florent Le Hervé donne procuration à Eric Le SCANFF

**Secrétaire de séance** : Cyrielle MOY

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice** : 14

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 7 octobre 2022

**Objet : Motion tarifs de l'énergie**

Mme La Première Adjointe informe les membres du conseil que les prix de l'électricité et du gaz atteignent actuellement des records historiques. Plusieurs facteurs expliquent cela :

- La guerre en Ukraine,
- Les travaux de maintenance sur des centrales nucléaires françaises qui ont fortement réduit leur disponibilité,
- Le prix du CO2 qui est très élevé,
- Mode calcul du prix de l'électricité

Le prix de marché de l'électricité a atteint 1 000 €/MWh le 26 août dernier, alors qu'il s'établissait à 47 €/MWh en octobre 2019. Le prix de marché du gaz a atteint 297 €/MWh le 26 août dernier, alors qu'il s'établissait à 19 €/MWh en octobre 2019.

Depuis 2014, le SDEF (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère) propose aux collectivités Finistériennes un groupement de commande pour l'achat d'électricité et du gaz. Ce groupement de commande regroupe 389 membres dont 103 pour le gaz et 388 pour l'électricité (102 membres adhèrent à la fois pour l'électricité et le GAZ). Cela représente 789 sites finistériens pour une consommation annuelle de 404,5 GWh pour le gaz et 10 687 sites finistériens pour une consommation annuelle de 719 GWh pour l'électricité.

Préalablement au lancement de la consultation, le SDEF a incité les membres du groupement qui pouvaient bénéficier des TRV (Tarifs Réglementés de Vente) à quitter le groupement. 83 collectivités ont pu bénéficier de cette possibilité (moins de 2M€ de budget de fonctionnement et moins de 10 salariés). Ces collectivités pourront bénéficier du bouclier énergétique permettant de limiter la hausse à 15% des tarifs 2022.

Suite à la consultation qui a été menée par le SDEF en tant que coordonnateur, le marché a été attribué à TOTAL ENERGIE pour le gaz et à ENGIE pour l'électricité. Pour l'année 2023, les prix sont en forte augmentation que ce soit pour l'électricité ou pour le gaz.

Pour l'électricité, les prix obtenus vont aboutir à une hausse globale de 206% pour la commune de Guerlesquin, ce qui ferait passer la facture globale de la commune de 60 000 € environ en 2022 à 150 000 € en 2023.

Cette situation est très préoccupante pour les collectivités qui vont du mal à boucler leurs budgets 2023. Nous réfléchissons à fermer des sites, ou des services à la population si rien n'est entrepris par le gouvernement et l'Union européenne pour réguler fermement les marchés de l'énergie et endiguer cette catastrophe financière.

Dans ce contexte, les élus de Morlaix Communauté se sont associés à la position des présidents du SDEF 29, de l'AMF 29 (association des maires et présidents d'EPCI du Finistère), de l'AMR (association des maires ruraux) et Intercommunalités de France, représentant les collectivités du Finistère, et je vous demande ce soir de bien vouloir adopter une motion identique à celle adoptée lors du dernier conseil communautaire de Morlaix Communauté :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants décide d' :**

- **Alarmer et de s'insurger contre les augmentations des prix de l'énergie pour 2023, dans un contexte de crise énergétique sans précédent, constituant un véritable TSUNAMI pour le budget des collectivités.**
  
- **Solliciter une prise en compte de ce contexte exceptionnel, par la mise en place d'un bouclier tarifaire semblable à celui qui a été mis en place pour les petites collectivités ou entreprises et particuliers, dans l'hypothèse où aucune autre solution n'aurait été trouvée pour réduire les prix concrètement facturés en 2023 aux collectivités.**
  
- **Solliciter également la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les entreprises les plus impactées pour leur permettre de maintenir leurs activités économiques et éviter les fermetures de sites en 2023, entraînant ainsi des fermetures en chaîne.**



Pour extrait conforme,  
P/O Le Maire,  
La Première Adjointe

Christiane Dugay